



DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 15
Représentés : 4
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation :
27.06.2023

Date affichage :
06.07.2023

Délibération du Conseil Municipal N°2023/36

Portant approbation du rapport annuel 2022 du délégué pour le service de l'eau et de l'assainissement collectif

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Sabine FONTANILLE, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROUQUIER,

Procurations :

Denis CAREL a donné procuration à Lionel BROUQUIER
Ludovic ODRAT a donné procuration à Michel GROS
Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE

Absent : 0**Secrétaire de séance** : Claudine VIDAL

Il est exposé à l'assemblée que conformément à la réglementation et aux dispositions contractuelles du contrat de délégation de services Public, le délégué a transmis à la collectivité un compte rendu technique et financier pour le service de l'eau et de l'assainissement collectif, pour l'exercice 2022.

Il est précisé que l'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire des rapports complets au titre de l'année 2022 afin que chacun puisse prendre connaissance du compte rendu détaillé du fonctionnement du service.

Le conseil municipal prend acte

LA ROQUEBRUSSANNE, le 4 Juillet 2023.

Le Maire,

Michel GROS



La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL